



la gazette de Val Cenis



L'information de votre municipalité | Août 2023

L'EDITO DU MAIRE

p.1

ÇA SE PASSE A VAL CENIS

p.2-7

LES FINANCES COMMUNALES

p.8-10

URBANISME

p.12-14

PLU et PADD

Le SCot

L'évolution énergétique

Le cadastre solaire

**FOCUS : CLIMSNOW, UN
ENNEIGEMENT À LONG TERME**

p.16-17

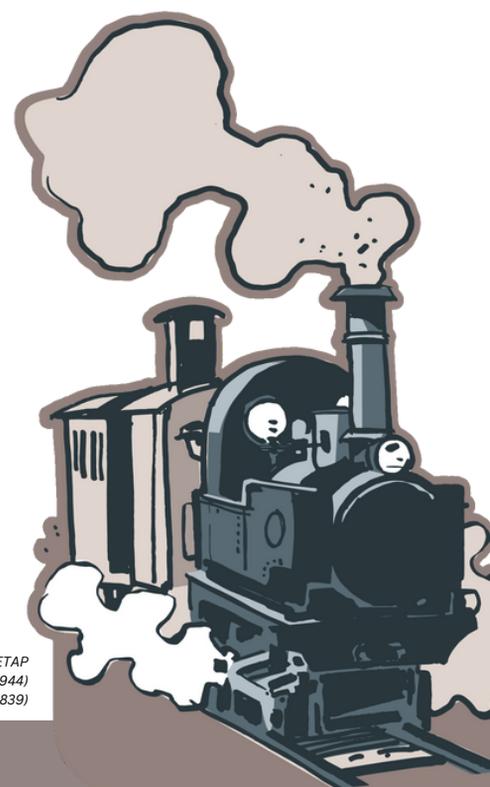
ILS INNOVENT OU ENTREPRENNENT

p.18

TRIBUNE

Démocratie à Val Cenis

p.19



Illustrations réalisées par SunConsei pour ETAP
Electrobus, ligne Modane - Termignon (1923-1944)
Balthazar Claraz, médecin à Termignon (1763 - 1839)

La Gazette de Val Cenis, n° 5, Août 2023 | Mairie de Val Cenis, rue de la Parrachée - 73500 Val Cenis | Imprimerie Salomon, 26 rue Antoine de Saint-Exupéry - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne | Tirage: 1600 exemplaires | Directeur de la publication: Jacques Arnoux | Crédits photos: commune de Val Cenis

ISSN: 2681-5974 | Imprimé sur papier recyclé | Exemplaire également disponible au format digital sur commune-valcenis.fr



Commune de
Val Cenis

L'Édito du Maire

Jacques Arnoux



“

Chères cenisvaliennes, chers cenisvaliens, Ce nouveau numéro de La Gazette est pour moi l'occasion de vous dire, à mi-mandat, toute la détermination de l'équipe municipale et de moi-même à faire aboutir les engagements que nous avons pris lors de notre campagne électorale, malgré deux années de Covid qui nous ont fait perdre un temps précieux et quelques ressources financières.

Nous souhaiterions pouvoir éditer plus souvent ce journal d'informations municipales qui en est à son cinquième numéro. Malheureusement la charge de travail des uns et des autres rend difficile de tenir le challenge que nous nous étions fixé d'éditer trois gazettes par an. Nous en sommes désolés. Nous sommes toutefois heureux d'avoir pu faire une rencontre de mi-mandat en format réunion publique le 23 juin dernier à Val Cenis Termignon.

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PanneauPocket

Pour être **INFORMÉ PRÉVENU ET ALERTÉ**

des événements locaux, de l'actualité de la Commune, des informations de coupures réseaux, alertes météo et bien plus encore.

Available on the App Store, Google Play, and AppGallery.

Pour les informations quotidiennes et les alertes (coupure de courant, alertes météo, fêtes de village, travaux de voirie...) nous vous incitons à utiliser l'application Panneau Pocket,

et pour suivre les décisions de la municipalité et la politique communale, à consulter sur le site « www.commune-valcenis.fr » les comptes-rendus des conseils municipaux.

Notre commune vit depuis le début de l'été **le rythme des évènements culturels et sportifs** qui certes entraînent des gênes ponctuelles, et je vous prie de nous en excuser, mais **qui permettent de faire découvrir notre vallée, notre station touristique, ses attraits et son potentiel, avec des retombées presse et des communications régulières dans les médias locaux, nationaux et même internationaux.** Ainsi la **Transmaurienne Vanoise** a accueilli un peu plus de 950 concurrents sans compter le accompagnants. Ce fut, cette année encore un beau succès, avec des participants ravis de l'organisation, des parcours proposés et des paysages traversés.

D'autres évènements rythment notre été : **l'EDF Cenis Tour**, avec près de 1300 concurrents, dont quelques « pointures » internationales, la **Fête du 15 août à Bramans** qui se déroule avec un succès grandissant d'année en année, sur deux jours, le **festival de Tango**, pour rendre hommage à nos ancêtres émigrés en Amérique du Sud au milieu du 19ème siècle, et les 26 et 27 août l'arrivée de l'avant dernière étape du **Tour de l'Avenir** aux Fontainettes et le départ depuis Termignon en direction du col de l'Iseran de la dernière étape.

Je vous souhaite un bel automne et dès à présent une belle saison d'hiver.

”



Re-découvrir Termignon avec son parcours patrimonial

Refaire vivre l'histoire en déambulant, c'est possible! L'association "Patrimoine et développement de Termignon" a mené à terme un projet de valorisation du village inédit mêlant dessins et écrit de manière originale.



C'est le 23 juin dernier qu'a eu lieu l'inauguration d'ETAP 1 (**Explorer Terminon à Pied**), un parcours qui retrace au fil de 21 panneaux, l'histoire et le patrimoine du village.

Esthétique, intelligent, ce parcours est un atout à la fois touristique et urbain pour Termignon. Il est identifié que nos visiteurs ont besoin de pouvoir simplement se promener dans nos villages, par tous temps, sans qu'aucune difficulté ne les y empêche. ETAP est une réponse à ce besoin et un premier pas dans la diversification touristique en montagne.

Grâce au caractère inédit des panneaux, ETAP 1 donne à Termignon une fière allure!

Soutenue par la commune et le Département de la Savoie, l'association "Patrimoine et développement de Termignon", sous l'impulsion de son président Jean Hars et de Julian Chaussonnet, passionné d'histoire, veut désormais poursuivre ses projets vers de futurs ETAP.

Merci à eux!

©Jean Hars - Julian Chaussonnet commentant le Train Fell devant une audience captivée

Baptême de la cloche Marie-Jeanne à Bramans

Le carillon, c'est sa passion.

Il n'avait pas encore 18 ans quand il a contacté les élus de Val Cenis Bramans à propos de son projet de remise en vie de l'ancien carillon à 4 cloches de Bramans et partagé ses propositions de restauration de clocher. Depuis 2020, **Victor Fraysse** n'a pas ménagé sa peine et a convaincu. Le baptême de la nouvelle cloche Marie-Jeanne a eu lieu Lundi de Pâques avec ses marraine et parrain, **Hélène Favre** et... Victor bien sûr!

La commune a depuis entrepris des travaux de réfection non seulement du clocher mais également de l'église qui peu à peu retrouve son cachet d'antan (voir p.20).

©Nathan Favre . De g. vers d., Antoine Cordoba, Hélène Favre, Père Geoffroy Genin, Victor Fraysse, Yvan Caporizzo



Adieu au Pont du Verney version 1963 - 2023, un Pont dernier cri

Vieux d'une soixantaine d'année, le pont sur l'Arc à la sortie amont du Verney était **fragilisé par l'usure du temps** qui a fait son œuvre en dégradant les matériaux de l'ouvrage. Bétons fragilisés, entre autres, par le sel de déneigement, aciers de la structure corrodés, autant d'éléments qui ont amenés le conseil départemental de la Savoie à acter sa reconstruction totale. Prévue pour se terminer en novembre 2023, l'opération nécessite le passage des véhicules sur un pont provisoire, le tout régulé par un alternat. **Aux règles de sécurité des travaux, des mesures environnementales importantes ont été prises pour préserver la rivière et tout le périmètre du chantier base de vie comprise.** Ces autorisations sont délivrées par le service de la police de l'eau et par l'Office Français de la biodiversité.



La Passerelle du Cernay curiosité hautement touristique



Projet rendu possible par un programme européen transfrontalier avec nos amis italiens de Giaglione, **Ambénis, c'est son nom, regroupe des opérations au Mont Cenis et au départ de la vallée d'Ambin, autour du Cernay et de Saint- Pierre d'Extravache.** Complémentaire à l'Espace Hannibal et au domaine nordique du val d'Ambin, la construction de cette passerelle de type himalayenne au-dessus de la gorge du ruisseau d'Ambin est une curiosité hautement touristique. **Cet aménagement est complété par une via-ferrata comportant une tyrolienne empruntant les deux versants de ce site atypique avec sa cascade et ses cascades de glace en hiver.** Un parcours ludique, sur le thème « les 14 chapeaux », permettra de découvrir cette légende Bramanaise tout en visitant le site de Saint Pierre d'Extravache et d'emprunter le sentier « le chemin des morts », liaison avec la chapelle de Notre Dame de la Délivrance. L'ensemble est ouvert au public depuis cet été.

Accès à Bellecombe



La commune travaille depuis 2020 sur l'opération de marquage et de valorisation du site de Bellecombe en coeur de Parc National de la Vanoise.

Un des points durs de ce projet réside dans le type de traitement de l'espace de stationnement qui ne colle pas avec l'image d'un cœur de parc national et qui laisse la part belle à l'automobiliste. **En conseil municipal du 9 mai 2023, les élus ont délibéré pour l'expérimentation de la mise en place d'un stationnement payant pour cet été, en place jusqu'au 31 août. En parallèle,** la commune finance les navettes au départ de Termignon pour atténuer l'impact automobile.



©Lucas Rateau



Le Conseil Municipal Jeunes remporte le Budget Citoyen et inaugure son espace inter-générationnel à Termignon

Le 30 Novembre dernier à Val Cenis Termignon, le **conseil municipal Jeunes** - qui compte 12 membres, écoliers et collégiens âgés de 9 à 11 ans - était à l'honneur! Sous son impulsion et sous la bienveillance et le soutien de Magali Rouard et Sophie Charvoz, élues de la commune, **le parc de jeux inter-générationnel de Val Cenis Termignon** a pu être inauguré. Sur une idée originale de nos jeunes, l'aire est non seulement ludique, récréative mais permet également de se poser, se restaurer, passer un moment en famille, entre amis. Une initiative au profit des habitants mais aussi de nos visiteurs. Un joli complément à l'aire de jeux actuelle et à la salle des fêtes totalement rénovée! Cette nouvelle aire de jeux a pu voir le jour grâce au **Budget citoyen du département de la Savoie ainsi que le soutien de la commune** (20 000 euros).

3^{ème}
Projet Jeunes Savoie

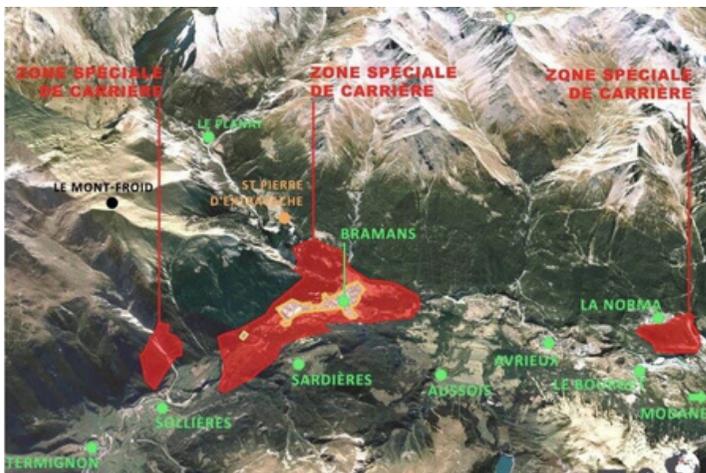
+400
m²

50 000
euros
Subvention département

100%
Inter-génération



Val Cenis prend une délibération « Zone Spéciale de Carrières »



Par délibération du 19 décembre dernier, **le conseil municipal de Val Cenis demande à l'unanimité "à l'Etat de retirer le projet de Zone Spéciale de Carrières en Maurienne avant même toute réunion de concertation, et d'étudier d'autres possibilités d'exploitation de gypse et d'anhydrite, dans d'autres régions du territoire moins sensibles en terme d'environnement, de tourisme et d'agriculture."** La ZSC prévoyait environ 600 hectares sur Bramans et Sollières-Sardières. **Le 5 juin, le Préfet de Savoie François Ravier, annonce et confirme aux élus l'annulation de la ZSC en Haute Maurienne.**

Val Cenis, en tête du palmarès du Figaro pour l'achat des résidences secondaires



Mais toute médaille a son revers...

“
Notre population active résidente est confrontée, comme dans toutes les stations touristiques, à la difficulté d'accéder au logement permanent, en raison de la rareté des offres locatives et du prix de l'immobilier.
”

Le maire de Val Cenis, Jacques Arnoux ajoute à ce constat que de nombreux logements sont inoccupés. Cette difficulté à se loger pénalise fortement les employeurs qui peinent à recruter. Cette problématique est cependant complexe et nécessite un appui législatif afin de doter les communes d'outils réglementaires.

La commune de Val Cenis continue de réfléchir aux moyens à sa disposition pour permettre le développement de projets de logements pour sa population d'habitants permanents sans que ces mêmes logements ne puissent être remis sur le marché en résidence secondaire.

Et avec le Parc National de la Vanoise?



En lieu et place de la charte du Parc National de la Vanoise que la commune de Val Cenis a refusé de signer, la commune va prochainement conclure avec cet établissement public une convention partenariale qui fixera les actions prioritaires au plus près des enjeux identifiés.

La commune arbore à ses portes d'entrée de village, les fanions des 60 ans d'existence du Parc.

Val Cenis poursuit sa démarche de durabilité de la stratégie à l'action



La démarche de labellisation Flocon Vert, engagée en 2021 et ayant abouti à un premier « Flocon » sur les trois que compte le barème développé par l'association Mountain Riders se prolonge et en 2023, un audit intermédiaire a permis d'analyser les actions, projets et résultats obtenus au regard des enjeux et améliorations nécessaires. Cette labellisation a permis à la collectivité de prendre conscience de ses atouts mais aussi des axes de progrès à intégrer.

« Nature & ski » à Val Cenis : succès populaire et plus

Le territoire de Val Cenis a organisé la seconde édition de son événement de fin de saison hivernale « Nature et Ski » du 9 au 14 Avril dernier. L'objectif ? Montrer à nos visiteurs que la pratique des sports d'hiver à Val Cenis peut rimer avec le respect du terrain de jeu.

Les forces vives du territoire, domaine skiable, office du tourisme, parc national de la Vanoise, ONF, EDF, moniteurs, accompagnateurs, artisans... se sont donc mobilisés pour cette semaine du mois d'Avril. Nos vacanciers ont ainsi pu, la journée, découvrir la faune et la flore lors de sorties accompagnées ou découvrir les richesses de notre artisanat local. En soirée, l'auditorium Laurent Gerra était bien rempli pour les projections des films « Neige » (de Jacqueline Farmer et Cyril Barbançon), « Hors-piste » par le réalisateur mauriennais Guillaume Collombet, ou « Vanoise, un autre regard » des habitués Anne et Erik Lapied. Ce film, comme l'évènement Nature et Ski d'ailleurs, s'inscrivent dans les célébrations du 60ème anniversaire du Parc National de la Vanoise.

Les enfants n'étaient pas en reste car une soirée spéciale leur était destinée. Ils ont pu assister à **la projection de « La danse des glaciers » de l'émission « C'est toujours pas sorcier » diffusée sur France 4**, suivie d'un quizz animé par Mathieu Duméry, animateur de l'émission. Les plus motivés avaient pu, dans l'après-midi, participer à l'atelier « plante ton arbre » proposé par l'ONF, et ainsi laisser son empreinte écologique dans la montagne.

Enfin, l'évènement se voulant éco-responsable, nos visiteurs privilégiant un moyen de transport durable pour se rendre à Val Cenis bénéficiaient d'une réduction sur les forfaits de ski.



Après une première édition mitigée, le succès de ce second essai motivera sans aucune doute les acteurs engagés pour une troisième édition !

Val Cenis, répond à un audit de la chambre régionale des comptes Aura

Au même titre que d'autres communes de montagne, d'Etablissements Publics à Caractère Intercommunal ou institutions départementales, la commune de Val Cenis a répondu à un audit de comptes et de gestion en début d'année 2023. L'objet de l'audit dépassait la simple revue financière de la commune et s'étendait à un champ plus large d'investigation.

Pour preuve, les questions relatives au tourisme face au changement climatique en montagne dont nous partageons des extraits qui nous confortent dans l'ensemble de nos projets:

- > Avez-vous mesuré les effets déjà constatés du changement climatique à l'échelle locale ?
- > Disposez-vous d'outils de diagnostic et de prévisions documentées sur les perspectives d'enneigement locales ? Fournir les données et études sur le changement climatique dont vous disposez à l'échelle de la commune, à la fois rétrospectives et prospectives.
- > Quels sont les équipements culturels, sportifs, sociaux et/ou de loisirs présents sur la station et liés à l'activité touristique ?
- > Des solutions de transport en commun, d'autopartage, de transport multimodal ou d'ascenseurs valléens pour accéder à la station ont-ils été déployées ou sont-elles en projet ?

Le compte administratif

Le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable.

Les comptes administratifs 2021 (12 budgets) ont été votés le 24 mars et le 7 avril 2022. De nombreux investissements ont été inscrits au Budget Primitif 2021 et bien que l'année ait été fortement marquée par la crise sanitaire liée au COVID, le taux de réalisation de nouveaux investissements est supérieur à 65% des dépenses réelles d'investissement.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 2 937 015.12 € se décomposant comme suit :

Fonctionnement :
2 927 996.29 €

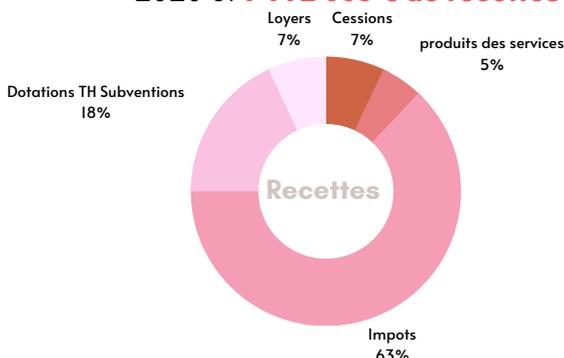
Investissement :
9 018.83 €

La section de fonctionnement

enregistre les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

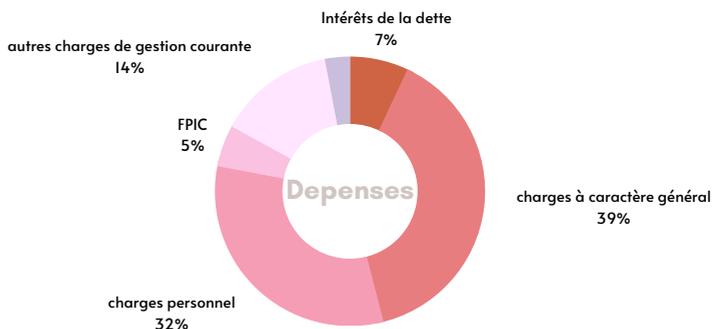
Les recettes de fonctionnement

ont été de **10 472 058 €** en 2021 dont 243 586 € de report de l'excédent 2020 et **9 992 805 € de recettes réelles**



Les dépenses de fonctionnement

ont été de **7 544 062 €** dont **6 640 527 € de dépenses réelles en 2021.**



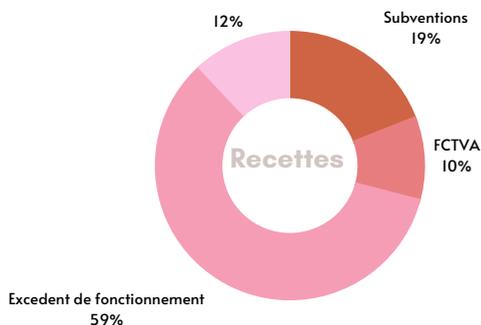
La section d'Investissement

enregistre les dépenses qui viennent modifier la consistance du patrimoine de la commune ou qui ont un caractère durable dans la collectivité.

Les recettes d'investissement

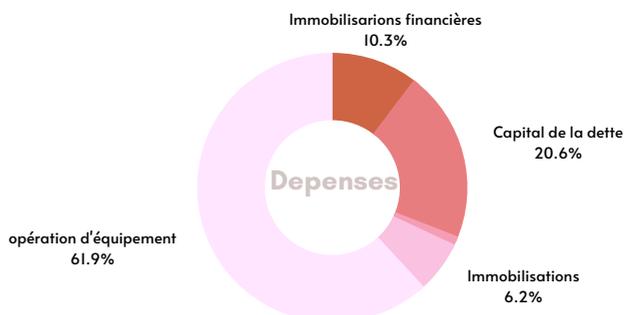
ont été de **7 055 621 €** en 2021 dont 890 062 € d'excédent reporté de la section d'Investissement 2020 et **5 132 779 € de recettes réelles**

Les recettes d'Investissement sont constituées de l'autofinancement, des recettes patrimoniales et des subventions affectées aux immobilisations.



Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'Investissement ont été de **7 046 602 €** en 2021 dont **6 681 689 € de dépenses réelles**



La fiscalité

Les taux d'imposition en 2022 sont les suivants:

concernant les ménages

- Taxe d'habitation : A compter de 2020 le taux de TH n'est plus fixé
- Taxe foncière sur le bâti : 16,93 % + 11.03 % du département soit 27.96%
- Taxe foncière sur le non bâti : 133,40 %

concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 26,26 %

Depuis 2021, **la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales** est compensée par le transfert de l'ancien taux de taxe foncière (TF) du département qui s'ajoute au taux communal de TF (soit 11.03% + 16.93% = 27.96%) et qui est appliqué sur les bases de TF de Val Cenis (10 573 000 €).

Le produit afférent étant supérieur au montant de la TH perçue avant la réforme, un coefficient correcteur est appliqué et une contribution de 898 395 € est déduite des recettes fiscales perçues par la commune en 2022.

En 2022, **une augmentation des bases** de 3,4% sur la Taxe Foncière et partiellement sur la contribution foncière des entreprises (CFE) a été décidée par l'Etat.

Cette dynamique de la fiscalité de la taxe foncière est neutralisée par une diminution des recettes des IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) et des allocations compensatrices versées par l'Etat.

PRODUIT	PRODUIT 2021	PRODUIT 2022	DIFFERENCE
TF	2 861 711	2 956 211	94 500
TFNB	66 120	68 301	2 181
CFE	1 875 879	2 257 047	381 168
CVAE	215 130	204 956	-10 174
IFER	736 526	567 539	-168 987
TASCOM	18 412	18 412	0
TH RS	468 709	489 319	20 610
TATFNB	1 357	1 474	117
DCRTP	177 028	177 028	0
FNGIR	153 111	153 111	0
Allocations compensatrices	652 471	385 686	-266 785
coeff correcteur	-870 835	-898 395	-27 560
TOTAL	6 355 618	6 380 689	25 071

Extrait du compte

les principales opérations d'équipement EN 2022

Maison pluriprofessionnelle de santé	1 839 369 €
Salle polyvalente de Termignon	715 978 €
Rue de la Diligence de Bramans	500 873 €
Rue de Lécheraine Lanslebourg	244 709 €
Voiries	97 523 €
Télégraphe Chappe	72 281 €
Eglise de Lanslevillard	38 581 €
Zone de loisirs Lanslevillard	35 388 €
Eglise de Sardières	23 791 €
Parking de Bellecombe	15 019 €

Les dépenses afférentes aux équipements nouveaux ont été réparties ainsi entre les communes en 2021 :

Bramans :	634 609 €
Lanslebourg :	2 376 225 €
Lanslevillard :	173 964 €
Sollières :	163 144 €
Termignon :	812 081 €
Val Cenis :	351 730 €
TOTAL	4 511 752 €

En 2021, l'ensemble des budgets annexes a généré un excédent de fonctionnement de 317 013.75 € et un déficit d'investissement de 549 116,77 €.

Les orientations impulsées par les élus restent les suivantes :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement, ne pas aggraver la dette et maintenir le niveau des recettes de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer une dynamique des investissements de la commune de Val Cenis en respectant une répartition équitable entre les 5 communes historiques

Les budgets primitifs de la DSP Musée archéologique, de la DSP Parrachée Vanoise, du camping Val d'Ambin, du lotissement Saint André (Termignon), ont été votés le 24 mars 2022.

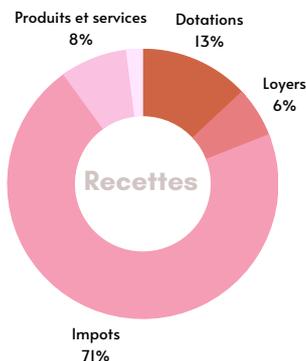
Les budgets primitifs de la commune et les budgets annexes - Eau, Assainissement, Domaine skiable, camping de Lanslevillard, lotissements Pertines (Sollières-Sardières), lotissement Lenfrey (Bramans), Zone Agricole de Termignon, ont été votés le 7 Avril 2022.

Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La section de fonctionnement

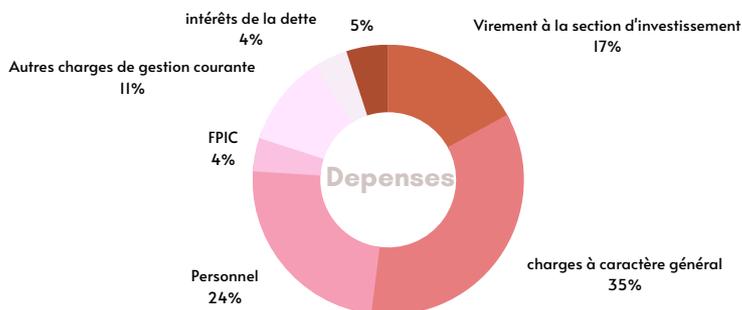
Les recettes de fonctionnement

sont estimées à 9 853 434 €



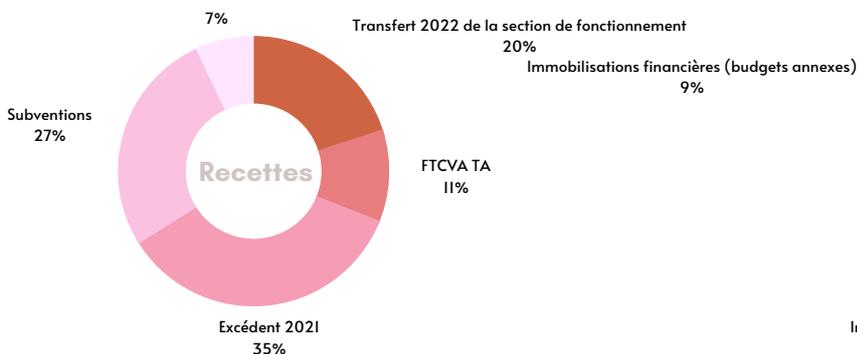
Les dépenses de fonctionnement

sont estimées à 9 853 434 €



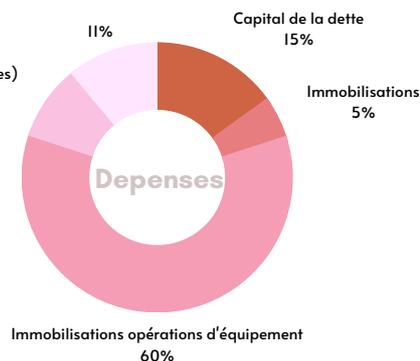
Les recettes d'investissement

sont estimées à 8 270 940 € en 2022



Les dépenses d'investissement

sont estimées à 8 270 940 € en 2022



La capacité d'autofinancement

CA 2021 :

L'Épargne brute du Budget Principal de la commune de Val-Cenis est de 2 755 978 €.

L'Épargne nette (Epargne Brute - capital de la dette) est de 1 401 338 €.

Le budget primitif 2022

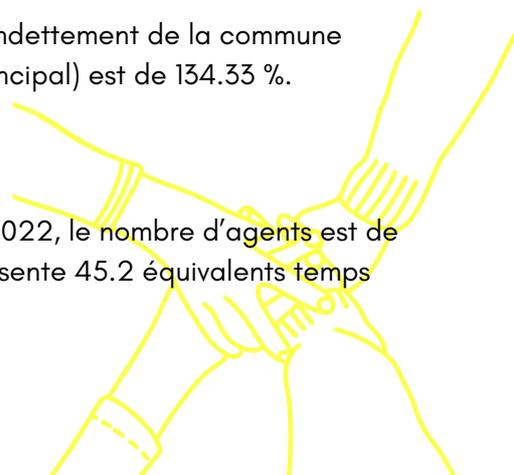
Après deux années impactées par la crise sanitaire du COVID, le budget 2022 subit l'inflation consécutive à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine.

La dette

- Le capital restant dû de la dette au 1er Janvier 2022 est de 30 560 110 € tous budgets confondus, en baisse de 9,27 %, et de 12 265 980 € pour le budget principal, en baisse de 7,42 %.
- La capacité de désendettement de la commune (Budget principal) est de 4,5 années.
- Le taux d'endettement de la commune (Budget Principal) est de 134.33 %.

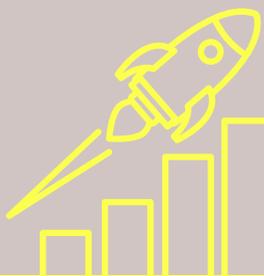
Les effectifs

Au 1er Janvier 2022, le nombre d'agents est de 53 ce qui représente 45.2 équivalents temps plein (ETP).



La politique budgétaire

Par Jacques Arnoux, maire de Val Cenis



“

Le compte administratif 2022 du budget principal reflète les deux axes de la politique budgétaire de notre commune : maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver une bonne capacité d'autofinancement des investissements et désendettement.

En 2022, notre dette a ainsi diminué de 2 848 769 € et se monte au 1er janvier 2023 à 27 710 951 € (diminution de 29 % entre le 01/01/2017 et le 01/01/2023).

Dans un contexte inflationniste qui impacte également les finances des collectivités, le budget 2023 a été adopté le 3 avril par le Conseil municipal. Pour cette année, les dépenses de fonctionnement du budget principal sont portées à près de 11 millions d'euros et celles d'investissement à un peu plus de 7 millions.

En fonctionnement, la somme des budgets annexes a été portée à un peu plus de 3 millions, pour un peu plus de 2 millions en investissement.

Ce sont des budgets importants pour une commune de 2106 habitants.

”



Ce panneau d'interprétation du parcours ETAP à Val Cenis Termignon illustre la politique communale de soutien au développement et à la valorisation des villages historiques de Val Cenis.

De manière volontariste, la commune de Val Cenis investit dans ses villages en recherchant constamment le soutien de ses partenaires institutionnels, Etat, Région, Département et parfois, Europe.

Quelques exemples:

- 1 A Bramans**
Rénovation de l'église pour un montant de 292 000€HT (subventionnés à 8%)
- 2 A Lanslebourg**
Création et aménagement de l'aire de jeux de la pump track pour un montant de 45 000€HT
- 3 A Lanslevillard**
Rénovation de l'église pour un montant de 730 000€HT (subventionnés à 70%)
- 4 A Sollières-Sardières**
Aménagement du terrain de pétanque à Sardières pour un montant de 17 000€HT
- 5 A Termignon**
ETAP 1 pour un montant de 25 000€HT



Plu et Padd

Démarches au long cours

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est une étape importante dans la vie d'une Commune.

Il fixe pour les 10 à 15 ans à venir le développement du territoire. Il permet de fixer les règles d'aménagement et de construction applicables à toutes et à tous. **Actuellement, cinq PLU, issus des anciennes Communes d'avant la création de la Commune nouvelle, régissent l'urbanisation de notre territoire.**

Depuis un peu plus d'un an, l'équipe municipale travaille à l'élaboration d'un seul PLU à l'échelle de Val Cenis, qui devra intégrer toutes les dernières évolutions législatives et, entre autres, les obligations issues de la Loi « **Climat et Résilience - portant lutte contre le dérèglement climatique** ».



©Ville- La- Grand

Etape après étape

Après l'étape du diagnostic territorial permettant de faire un état des lieux et de mieux cerner les enjeux à prendre en compte,

la commune a élaboré le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire communal.



Votre avis compte

Des ateliers participatifs ouverts

à tous et une réunion publique ont permis de recueillir l'avis des habitants et de présenter les grandes lignes du diagnostic.

Deux autres réunions publiques seront proposées et des registres permettant de recueillir les avis seront disponibles dans chacune des mairies.

La dernière étape consistera à rédiger le règlement et le zonage pour définir les règles applicables aux autorisations de construire par type de zone, afin d'atteindre les objectifs du PADD. Après la phase de consultation des partenaires et d'enquête publique nous espérons valider et approuver, en Conseil municipal, le PLU en fin d'année 2024.

La loi Climat et Résilience 5 points à retenir

1

Diminution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » en 2050

2

Développement des énergies renouvelables

3

Réduction de émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030

4

Renforcement des obligations d'isolation des bâtiments

5

Interdiction de mise en location des « passoires énergétiques »

Le SCoT

Une annulation avec conséquences

Le 30 mai dernier, par suite des recours déposés par trois associations, le Tribunal Administratif de Grenoble annulait totalement le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Maurienne dont l'élaboration représentait 10 ans de travail entre acteurs du territoire (élus, acteurs socio-économiques, professionnels de différentes filières, habitants, associations...). Conçu pour un développement équilibré de la vallée, dans lequel l'économie touristique (celle qui a permis à la Maurienne de sortir de la pauvreté et de l'exode massif des populations) avait toute sa place. Il s'agissait, à travers le SCoT de la conforter, de la diversifier, de la réorienter vers un tourisme durable.

Les conséquences pour le territoire sont lourdes, car en plus de freiner les projets de développement (pas seulement en matière touristique), l'annulation du SCoT dépossède le territoire des outils dont il s'était doté pour maîtriser et encadrer l'urbanisme de la vallée. Les conséquences de cette annulation ne sont pas neutres pour les communes. **En effet, l'absence de SCoT réduit les possibilités d'urbanisation des communes, et de développement d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN).**



"De nombreux maires, adjoints et conseillers municipaux de Maurienne étaient réunis vendredi devant la Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, pour "rendre" symboliquement leurs écharpes tricolores."
©Jérémy Tracq



Evolution énergétique

et impact sur le bâti

La dimension énergétique est aujourd'hui un enjeu majeur dont la commune de Val Cenis s'est saisi.

Une étude sur l'amélioration énergétique de l'école de Lanslebourg a été lancée.

Un vaste programme de modernisation de l'éclairage public d'un montant de près d'**un million d'euros** est en cours, associé à son extinction nocturne.

Le 2 juin 2023

Arrêté du maire règlementant l'extinction nocturne de l'éclairage public

"les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne, feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation."

"A compter du 5 juin 2023, l'éclairage public sera totalement interrompu de 1h à 5h et toutes les nuits de l'année sur l'ensemble de la commune de Val Cenis."

Un réseau de chaleur

En lien avec la communauté de communes, la commune va créer un réseau de chaleur au bois qui permettra de chauffer les locaux de la communauté de communes, l'espace Val Cenis Vanoise et le centre de secours.

Actualité des énergies renouvelables

La commune étudie également le développement des énergies solaires, hydroélectriques et éoliennes afin de répondre à l'objectif national de réduction des énergies fossiles de 40 % en 2030 par rapport à 2012.

Les formalités d'urbanisme

Tous les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement des volets, des fenêtres, ravalement des façades, réfection de la toiture, bardage...) ou le volume d'une construction doit faire l'objet d'un dossier d'urbanisme avant le démarrage des travaux et avant toute commande de travaux à une entreprise. En fonction de votre projet (construction, extension, modification de façade...) vous devez faire une demande d'autorisation auprès du service Urbanisme de la commune. L'ensemble des formulaires des différents types d'autorisation d'occupation des sols sont disponibles en Mairie ou sur le site internet du Gouvernement : www.service-public.fr

Les dossiers de demande d'autorisation d'occupation des sols doivent être déposés en 4 ou 5 exemplaires (en fonction des services extérieurs à consulter). **Un exemplaire du dossier doit comprendre le formulaire + le bordereau de dépôt + les documents énumérés sur ce bordereau correspondants au projet + photos. (Ne fournissez pas les 5 exemplaires supplémentaires des pièces qui sont mentionnées à certaines rubriques). Les exemplaires du dossier doivent être envoyés ou déposés à l'accueil de la Mairie.**



Attention, les délais réglementaires d'instruction des dossiers peuvent varier de un à deux mois pour les déclarations préalables, de deux à huit mois pour les permis de construire, **calculés à partir de la date de dépôt du dossier complet**. Veillez donc à fournir toutes les pièces justificatives nécessaires à l'étude de votre dossier. Si l'on devait vous réclamer des pièces complémentaires, ce serait leur date de dépôt qui serait le nouveau point de départ du délai de réponse.

Les décisions sont délivrées « **sans préjudice du droit des tiers** » (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé : de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règlement de lotissement...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

La décision est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans un délai de trois ans à compter de sa délivrance, ou s'ils sont interrompus pendant plus d'une année.

Mention du permis ou de la déclaration doit être **affichée sur le terrain** par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier.

Ce que je peux réaliser sans autorisation :

- agrandir de moins de 5 m² la surface de plancher d'un bâtiment existant, sans modifier son aspect extérieur
- édifier une construction de moins de 12m de hauteur qui ne crée pas de surface de plancher ou qui crée une surface de plancher inférieure à 5 m², construire un mur (autre qu'une clôture) de moins de 2 m de haut
- construire un mur de soutènement
- édifier une clôture agricole
- implanter une construction pendant moins de 3 mois (attention, le conseil municipal peut ramener ce délai à 15 jours)
- installer un bâtiment de chantier directement nécessaire à la conduite des travaux pendant la durée du chantier
- installer pendant moins d'un an une construction pour l'accueil du personnel d'une activité économique qui reconstruit ou restaure ses locaux
- construire une piscine non couverte dont le bassin présente une surface inférieure à 10m²

Le cadastre solaire : invention fabuleuse

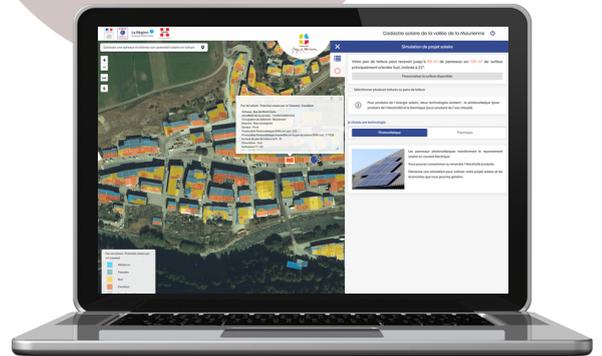
En collaboration avec l'Assemblée de Tarentaise Vanoise, le Syndicat du Pays de Maurienne réalise son cadastre solaire.

Cet outil, permet, en quelques clics, de connaître le potentiel solaire d'une toiture et ainsi d'analyser l'intérêt économique d'un projet de production solaire ou thermique.

Grâce au cadastre solaire du Pays de Maurienne, les habitants disposent désormais d'**informations fiables et objectives avant de se lancer dans un projet.**

Accessible en ligne, l'outil permet de vérifier les estimations et de lutter contre les arnaques de démarchage. Il fournit un premier niveau d'information pour inciter les particuliers à se lancer dans les travaux d'installation de panneaux solaires. L'étape suivante consistera à vérifier la faisabilité du projet, au regard des règles d'urbanisme. Pour cela, nous vous invitons à vous rapprocher de **vostra mairie**. La détermination des capacités techniques de la toiture pour supporter le poids des panneaux, ainsi que la faisabilité du projet devront ensuite être réalisées par un **artisan agréé**.

LE CADASTRE SOLAIRE EST GRATUIT, FIABLE ET ACCESSIBLE à tous les habitants, directement sur internet via l'adresse suivante : <https://cadastre-solaire-maurienne.siterre.fr/>



La fourrière animale

La fourrière animale intercommunale assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis. Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution (soumise à vérification d'identité et règlement de frais) lorsqu'ils sont réclamés.

La loi (art. L. 211-19-1 du CRPM) interdit la divagation d'animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. **Est considéré en divagation, "tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de la voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de 100 mètres."**

REFUGE POUR ANIMAUX DE L'AMOUDON

361, rue de la Goratière
73300 St Jean de Maurienne
Tél.: 04 79 83 24 39

Ouverture au public, tous les jours de
8h00 à 11:30 et de 14:00 à 17:30

Attention :

La fourrière animale n'assure pas le transport de l'animal jusqu'au refuge. **Il est nécessaire de contacter la commune.**

Le projet pÔp !

Un été à Val Cenis, durant lequel assurément, il ne sera pas possible de s'ennuyer !

Pour valoriser notre patrimoine toute l'année vous pourrez compter sur le projet pÔp - pour passé Ô présent - avec pour cet été, un guide avec des fiches de couleur illustrées... une carte du territoire recto verso... un jeu de société... un flyer avec les animations et l'agenda de l'année... Les supports de communication de pÔp vont vous faire (re)découvrir les patrimoines insolites, étranges et étonnants de Haute Maurienne Vanoise. **Une belle façon, ludique et sur un ton décalé, de désacraliser le patrimoine et de lui donner un élan nouveau.**

Avec pÔp, on fait parler des forts de l'Esseillon, on scénarise une dispute qui n'est rien d'autre qu'une partie de Moura, on imagine l'ONERA en décor d'ouverture d'un film de James Bond...

Adèle Berault
chargée de projets Valorisation touristique du patrimoine à la CCHMV.

Etude sur les effets du changement climatique sur les conditions d'enneigement

VAL CENIS, comme les autres stations de Haute-Maurienne Vanoise, a souhaité s'engager dans une démarche visant à **objectiver l'impact du changement climatique sur l'évolution de sa couverture nivale**, afin d'anticiper les contraintes qui semblent se dessiner pour l'avenir, et **adapter son offre touristique** à moyen et long terme.

C'est ainsi qu'a été lancée l'étude ClimSnow permettant de :

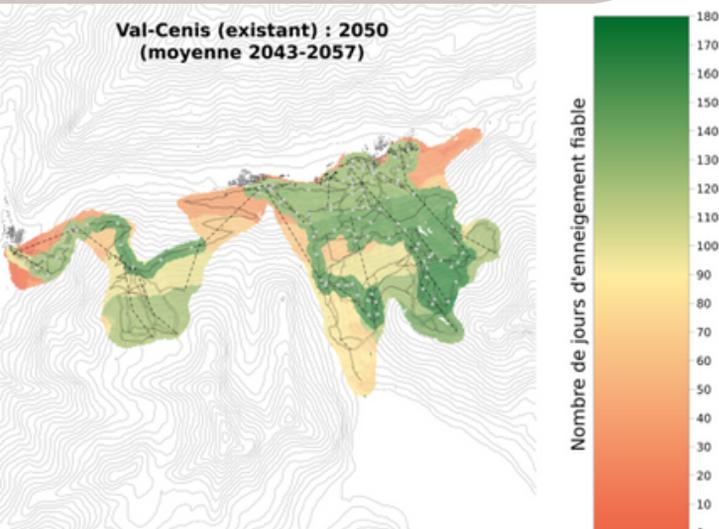
- **Quantifier les effets du changement climatique** sur les évolutions attendues des principales variables nivo-météorologiques et sur la **fiabilité de l'enneigement** ;
- **Prévoir** les conditions d'exploitation à l'horizon 2050, avec une prise en compte de la topographie et des techniques de **gestion de la neige** ;
- **Apporter** des éléments concrets permettant de guider les **choix d'investissement** et les **stratégies de diversification des activités touristiques** ;
- **Disposer d'un rapport détaillé** qui aura pour objectif d'éclairer les **décisions politiques**.

Méthodologie

Le consortium ClimSnow, composé de Météo-France (laboratoire CNRM, Météo-France-CNRS, centre d'étude de la neige), de l'Inrae (laboratoire LESSEM) et de Dianeige (cabinet spécialisé dans l'aménagement des stations touristiques de montagne) a mis en œuvre, au fil des années, une **méthodologie spécifique** qui s'appuie sur les **observations nivo-météorologiques** de Météo-France, pour fournir un état historique, à partir duquel l'évolution future est calculée en exploitant les scénarios climatiques utilisés par le **GIEC**, afin de permettre d'**estimer les évolutions nivo-météorologiques** à différentes échéances du 21ème siècle. **Trois scénarios** d'émission de gaz à effet de serre (GES) sont pris en compte **RCP2.6** (scénario à très faibles émissions avec un point culminant avant 2050), **RCP4.5** (scénario avec stabilisation des émissions avant la fin du 21e siècle à un niveau faible) et **RCP8.5** (on ne fait rien et les émissions de GES continuent d'augmenter au rythme actuel et **auront un impact fort après 2050**).

Les analyses se focalisent surtout sur le scénario RCP8.5, car ce scénario que l'on souhaite improbable reste tout à fait possible et permet de définir une référence « pessimiste » qui minimise les risques dans la prise de décision.

Les résultats de l'étude permettent l'élaboration des stratégies touristiques et des programmes d'investissements futurs pour les stations de montagne.



EXTRAIT DE CARTES ET TABLEAUX FOURNIS PAR L'ÉTUDE

Nombre de jours pendant lequel la pratique du ski sera possible en différents points du domaine skiable actuel, en prenant en compte le scénario RCP8.5, pour des saisons « moyennes ».

Contenu de l'étude

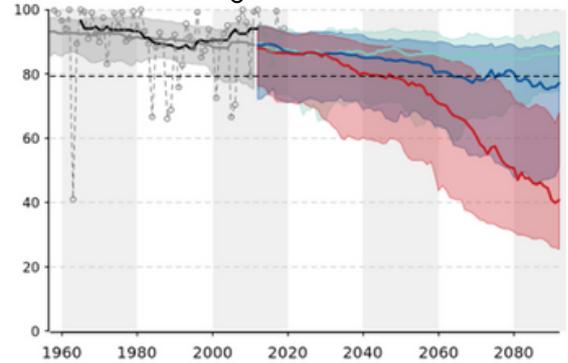
L'étude permet d'appréhender les effets du changement climatique sur la fiabilité de l'enneigement de la station de Val-Cenis, en fonction de sa topographie (altitudes, orientations, pentes) et en prenant en compte le damage et la neige de culture. Elle s'appuie sur une analyse de la période historique (1960 à 2020) et des projections jusqu'à l'horizon 2050, voire jusqu'à la fin du siècle.. Les résultats sont présentés via un ensemble de graphiques, tableaux et cartes, commentés et analysés qui fournissent :

- 1 **L'évolution de l'indice de fiabilité de l'enneigement**, en neige naturelle, avec l'enneigement de culture actuel et en prenant en compte les projets. Cet indicateur indique en pourcentage, pour la période 2020-2080, la part de domaine skiable exploitable.
- 2 **Le taux de retour des saisons défavorables**. C'est-à-dire la probabilité de retour de saisons avec un enneigement rendant difficile l'exploitation du domaine skiable.
- 3 **L'évolution du potentiel de froid**, en heures, à l'altitude la plus basse du domaine skiable.
- 4 **L'évolution des besoins en eau** pour la production de neige de culture.
- 5 **L'évolution des durées d'enneigement** entre 2020 et 2050, puis jusqu'à la fin du siècle, pour des altitudes stratégiques de la station

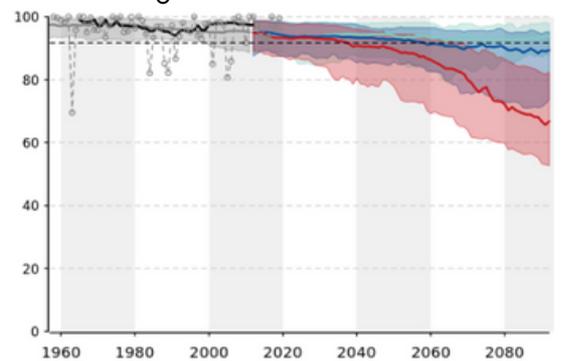
EXTRAIT DE CARTES ET TABLEAUX FOURNIS PAR L'ÉTUDE

Evolution de l'indice de fiabilité de l'enneigement

Secteur Lanslebourg-Lanslevillard



Secteur Termignon



En rouge RCP8.5 - En bleu foncé RCP4.5 - En bleu clair RCP2.5

EXTRAIT DE CARTES ET TABLEAUX FOURNIS PAR L'ÉTUDE

Nombre de jours durant lesquels le niveau d'enneigement dépasse une quantité de neige équivalente à 20 cm de neige damée, quelle que soit son origine (naturelle ou production), quantité de neige suffisante pour permettre la pratique du ski.

	Référence 1986 - 2015	ALTITUDE MAXIMUM - 2735 m								
		2035 2028 - 2042			2050 2043 - 2057			2090 2083 - 2097		
		RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Neige naturelle	153	150	152	148	145	148	136	149	136	102
Neige naturelle damée	153	152	154	149	146	149	138	150	138	106
Neige de culture damée (Perches)	173	169	170	169	167	165	165	170	164	148
Neige de culture damée (ventilateurs)	175	173	173	172	172	172	168	173	167	153

	Référence 1986 - 2015	ALTITUDE MOYENNE - 1978 m								
		2035 2028 - 2042			2050 2043 - 2057			2090 2083 - 2097		
		RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Neige naturelle	102	91	90	80	91	82	68	93	63	19
Neige naturelle damée	112	98	98	87	97	89	77	99	71	24
Neige de culture damée (Perches)	157	148	149	146	146	144	139	147	137	106
Neige de culture damée (ventilateurs)	159	149	152	149	149	146	142	150	140	122

	Référence 1986 - 2015	ALTITUDE MINIMUM - 1397 m								
		2035 2028 - 2042			2050 2043 - 2057			2090 2083 - 2097		
		RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Neige naturelle	43	31	30	22	35	23	16	34	15	2
Neige naturelle damée	56	43	38	30	46	32	23	44	22	4
Neige de culture damée (Perches)	134	126	123	121	125	121	113	125	111	67
Neige de culture damée (ventilateurs)	139	131	130	127	129	127	123	130	122	108

	Référence 1986 - 2015	ALTITUDE MINIMUM - 1304 m								
		2035 2028 - 2042			2050 2043 - 2057			2090 2083 - 2097		
		RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Neige naturelle	32	21	21	15	25	16	11	24	10	2
Neige naturelle damée	46	33	28	22	36	23	16	33	15	3
Neige de culture damée (Perches)	128	120	116	115	119	115	106	119	103	57
Neige de culture damée (ventilateurs)	134	127	126	124	126	124	120	126	119	99

En conclusion, l'étude établit une bonne fiabilité d'enneigement hivernal, assurée jusqu'en 2050 et jusqu'à la fin du siècle au-dessus de 2000 m d'altitude, voire sur une grande partie du domaine skiable actuel en partie basse si le monde réussit à inverser la tendance du réchauffement climatique d'ici 2050.

Nos joies, nos peines

Bramans

Naissance :

BOILLOT Thiago, Milan: 26/09/2022

Décès:

16/01/2023: FAVRE Joseph

11/02/2023: BOILLOT Jean

01/03/2023: ROUSSEL Bernard

20/04/2023: SIMON Michelle

27/05/2023: MARGOT Nicole

16/06/2023: LEHOUX Pascal

Lanslevillard

Naissances :

PHILIPPS Nério : 22/01/2023

CATROS César: 22/04/2023

MARRA-ROBERT Tina: 03/05/2023

BLANC Gaston: 26/07/2023

Décès :

24/01/2023: GRAND Nicole

12/05/2023: FABRE Georges

Lanslebourg

Naissances :

ROSAZ Théa: 26/08/2022

TOURT Elyo: 13/10/2022

OMBRET Romy: 03/02/2023

GARNIER Théo: 04/04/2023

SUIFFET Milo: 01/06/2023

BURDIN Aubin: 21/07/2023

BURDIN Eline: 01/08/2023

Décès :

03/02/2023: PILLOUD Gilbert

28/04/2023: DAME Agnès

17/08/2023: GAGNIERE Jocelyne

20/08/2023: COHENDOZ Claire

Sallières-Sardières

Naissances :

DE SIMONE Enzo: 01/08/2023

Décès :

07/07/2023: LATHOUD Angèle

12/07/2023: FRESSARD Jean-Marie

Termignon

Naissances :

DURAND LOMBARD Emilien:

04/03/2023

RICHARD Ariana :06/05/2023

Décès :

04/09/2022: BUSH Antoine

Mariages :

Laura COHENDOZ et Antoine BONNIER

le 07/05/2022,

Christelle BONJEAN et Julien PAVY

le 28/05/2022

Audrey RIPOCHE et Germain REY

le 09/07/2022

Julie BRILLARD et Cédric PROST

le 29/07/2022

Pauline MORIN LETORT et Pierre BEAUCHET

le 13/08/2022

Stéphanie FRIEH et Didier VACQUANT

le 13/08/2022

Sophie POUPARD et Timothée CHARVOZ

le 10/09/2022

Emmanuelle LAZIER et Julien RICHARD

le 08/10/2022

Célia DI GIOIA et Nawar HAMO

le 22/10/2022

Ramona CIUBOTARIU et Jean-Baptiste BUTTARD

le 21/12/2022

Veronica MELECA et Claire ANCELIN

le 20/05/2023

Elodie MANUEL et Aubin FAVRE-FELIX

le 10/06/2023

Marion BANTIN et Yoann DUPRAZ

le 17/06/2023

Elodie ENRY et Clément BLETEAU

le 01/07/2023

Coline DENIAU et Marc-André JULIANS

le 08/07/2023

Chloé BARONNET et Fabien MONTAZ

le 22/07/2023

Jennifer AVISSE et Jean-Loïc JOURNEL

le 23/08/2023



Informations partagées avec accord des familles ou rendues publiques dans la presse

Ils innovent

A Lanslebourg

Reprise

Le Versant, restaurant, 35 rue du Mont Cenis

Création

C'era una volta, pizzeria, 16 rue du Ventier

pizzeriaceraunavolta.com

La Ferme du XXIII, bar-restaurant, Piste de l'Escargot.

M.: 06 89 33 62 72

Chez Soon, caviste, 38 rue du Mont Cenis

Ostéopathe animalier, Mme Andréa Valette, rue du petit Mont Cenis. M.: 06 33 91 84 97

A Lanslevillard

Reprise

Boucherie Maison Cluz'Olivier, rue de la Tournaz

L'Ours Blanc, bar/restaurant, 28 rue Plaine

Le Terroir Savoyard, restaurant, Montée du Coin

La Cabouète, snack-bar, La Mathia Vieux Moulin

Création

L'Alpage d'Augustin, restaurant d'altitude, Piste bleue du Tétrás. T.: 04 85 58 08 24

Skimium Val Cenis, magasin de sport, location de skis, luges, raquettes et réparations, 11 rue Saint-Landry

A Termignon

Reprise

Le Sabot de Vénus, restaurant, 9 rue de la Parrachée

L'Etoile des Alpes, restauration rapide, 10 rue de la Parrachée

Le Trappeur, restaurant, rue de la Savoie, Bâtiment C

La Petite Ferme, restaurant, 8 rue des Ecoles

La Barbichette, bar-crêperie, 2 place de la Vanoise

Refuge de l'Arpont, M.: 07 83 48 42 27

La P'tite Ferme d'Antho vente de fromages de chèvres à la ferme, zone de Lècheraine - laptitefermedantho.com
M.: 06 02 11 85 49 (Antho) ou 06 32 84 68 65 (Emy)
Parrainer une chèvre pour soutenir une nouvelle exploitation de Val Cenis !
"Vous pouvez donc dès à présent choisir votre chèvre et ainsi pouvoir lui donner son prénom! Cette année 2023 sera un nom commençant par la lettre "U". N'hésitez surtout pas à passer voir votre chèvre au sein de la ferme. Ce système de parrainage permet de nous aider dans nos premières années d'installation. Le parrainage d'une chèvre est de 100€."

C'est possible à Val Cenis!

Vos demandes de carte d'identité et/ou passeport

Le dispositif de recueil (DR) des demandes de titres d'identité et passeport est officiellement ouvert depuis le 23 juin, une inauguration en présence et éprouvée par le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Kévin Povéda qui a fait sa demande de renouvellement de carte d'identité en direct!



Quelques recommandations

- Anticipez vos démarches et vos documents,
 - Veillez à fournir un justificatif de domicile avec l'adresse exacte (facture d'eau à privilégier),
 - Ne découpez pas les photos d'identité.
- Toute photographie de plus de 3 mois, en mauvais état ou de mauvaise qualité entraîne un rejet de dossier.



Les prises de rendez-vous et renseignements nécessaires sont disponibles via le site Internet de la Commune: www.commune-valcenis.fr/vos-demarches-administratives ou en mairies



Gueule de bois des élus suite à l'annulation par le Tribunal Administratif du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)/ les maires rendent leur écharpe en sous-préfecture (crédit DL)

SCoT, Késako ?

Ce document élaboré en collaboration avec l'État planifie l'urbanisme en Maurienne - les voies cyclables, la préservation des surfaces agricoles, les crèches, l'habitat permanent, les carrières de gypse... - Les maires s'attendaient bien à une annulation partielle du SCoT sur un volet touristique mal ficelé ; le tribunal a finalement annulé le tout. Voyons en quoi cela nous concerne :

SCoT toujours, tu m'intéresses !

Sur Val Cenis, le SCoT tablait sur 1700 lits réhabilités en 7 ans, grâce à la création et capitalisation d'une société foncière locale, ou l'acquisition / réhabilitation de logements. Mais depuis vingt ans, la commune n'a voté aucun budget dans ce sens. Le Tribunal Administratif ne s'y est d'ailleurs pas trompé : « Aucune réflexion particulière n'a été menée afin de réhabiliter les cœurs de stations dans l'enveloppe existante et gérer le problème récurrent des lits froids ou tièdes »



Lits froids: y a-t-il quelque chose à faire ?

François Camberlin estime que le cadre communal serait plus pertinent

Photo Le DU/ Frédéric Thiers

Lits King Size

Sur Val Cenis, le SCoT prévoyait aussi 1 500 nouveaux lits, pour un ratio moyen de 15m² par lit.

Ces opérations immobilières ne seraient plus financées par des particuliers s'engageant à mettre leur bien en location, mais par la création d'une foncière réunissant les acteurs locaux, ou bien d'un placement collectif type SCPI, ceci afin d'imposer le maintien de la résidence de tourisme sur le marché pendant une durée minimum de 20 à 25 ans.

L'hiver dernier à Lanslevillard cependant, la cession à MGM du terrain de la Mathia n'a pas repris ces préconisations [1]. Les Villarins nous demandent de rester vigilants sur cette question car, dès 2008, ils s'étaient déjà mobilisés contre une opération immobilière jugée trop massive et sans bonne garantie pour l'avenir.

[1] pages 32 et 33 maurienne.fr/pdf/scot/scot-approuve/do0/2020_02_DO0_SCoT_Maurienne_approuve.pdf

ZSC - Zone Spéciale Carrière de Gypse : Laisse Béton !

Dès février 2020, le SCoT prévoyait la mise à l'étude de l'agrandissement ou de la création de nouvelles carrières de gypse 2. Par bonheur, et grâce à la mobilisation de la population, nous avons échappé au pire. Hommage lui soit rendu !



Enquête

La communication de la commune

Dans un souci de **perfectionnement de notre communication communale**, nous mettons en place **une enquête sur papier à remettre en mairie (voir insert dans votre gazette)**.

En résumé, nous cherchons à comprendre si la communication mise en place **répond bien aux enjeux suivants** :

- > Êtes-vous satisfait de la communication au sein de votre commune ?
- > Par quel canal trouvez-vous l'information ? (Panneau Pocket, site de la commune, Facebook, mairie, autre...)?
- > Les informations diffusées sont-elles assez précises ?
- > Souhaiteriez-vous avoir une gazette mensuelle, trimestrielle ou annuelle ?
- > Sur quel thème voudriez-vous être plus informé ?
- > Pensez-vous qu'il y ait suffisamment d'informations sur l'application Panneau Pocket ?
- > Avez-vous des remarques ou des attentes particulières concernant la communication de votre commune ?

Merci par avance pour vos contributions!

Avis de souscription

Notre-Dame-de-l'Assomption à Val Cenis Bramans

Une souscription a été lancée auprès de la **Fondation du Patrimoine** pour le projet de **restauration de l'église et du presbytère Notre-Dame de l'Assomption**. Le projet comporte 2 tranches, l'une pour la réhabilitation du clocher et une seconde pour la restauration des façades de l'îlot formé par l'église et le presbytère.

Pour le clocher, il est prévu de remplacer complètement le beffroi et de le doter d'un système de carillon (voir article p.3).

Montant des travaux: 149 350 euros

Objectif de la collecte: 50 000 euros

Début des travaux: 2023

Défiscalisation/ réduction d'impôt au titre de **l'impôt sur le revenu (66%)**, sur **la fortune immobilière (75% dans la limite de 50 000 euros de don)** et **l'impôt sur les sociétés (60% dans la limite de 20 000 euros)**

www.fondation-patrimoine.org/86416

Avant de partir

Vous voulez un renseignement, signaler un problème ?

Vous avez des questions ?

Rendez-vous sur le formulaire de contact du site internet de la commune de Val Cenis :

commune-valcenis.fr

Le catalogue digital de notre bibliothèque
biblio.mairie-valcenis.fr/

Vous avez des projets, montez une association, vous engagez dans notre territoire?

Faites-le-nous savoir

accueil@mairie-valcenis.fr

La commune de Val-Cenis accueille chaque hiver environ 800 saisonniers extérieurs permettant le bon fonctionnement de nos diverses activités touristiques.

Vous êtes peut-être propriétaire d'un appartement vacant? d'un meublé de tourisme qui peine à se remplir l'hiver? d'une surface qui pourrait être aménagée?

Vous pourriez faire fructifier votre bien tout en participant à la vie de la station! La location à du personnel saisonnier a évolué, en sécurisant les propriétaires et les locataires.

- La majorité des locations saisonnières est conclue directement entre le propriétaire et l'employeur ;
- La garantie Visale gratuite (www.visale.fr) proposée par Action Logement permet de sécuriser les locations (prise en charge des impayés et des dégradations) ;
- 60% des saisonniers ont plus de 30 ans, 30% viennent en famille.

N'hésitez pas à vous signaler auprès de la mairie* si vous possédez un bien qui pourrait être mis en location à nos travailleurs saisonniers.

*aux accueils, par téléphone au 04 79 20 51 49 ou par mail à accueilmairie-valcenis.fr

2100 portables connectés à Val Cenis via PanneauPocket!

Ne soyez pas en reste! Scannez le QR code ci-dessous et accédez à...

L'information communale en direct

PanneauPocket en téléchargement juste ici



Merci de votre lecture